

Un événement, des réalisations déjà abouties

Les travaux de construction de la MSA Sud Aquitaine ont été l'occasion de réaffirmer et d'initialiser des orientations de services à l'adhérent, qui trouvent déjà aujourd'hui une traduction concrète au travers de réalisations abouties. Illustrations.

UN RÉSEAU D'ACCUEILS RENFORCÉ

Cinq en 2008, six en 2009 et un projet à l'étude, le réseau des agences locales de la MSA Sud Aquitaine se développe. Ouverte en Novembre 2008, la nouvelle agence de Pissos semble d'ores et déjà un lieu familier pour



L'agence MSA à Pissos

bon nombre d'adhérents de la MSA, si l'on en juge le nombre de visiteurs accueillis et l'écho favorable exprimé. Situés en plein centre avec parking à proximité, les locaux ont été rénovés pour répondre aux engagements de qualité contenus dans la charte d'accueil. Christian SIBE conseiller en protection reçoit les adhérents les Mardis et Mercredis matins, l'assistante sociale est présente le Vendredi et le médecin du travail organise les visites du secteur à l'agence. Connexions informatiques, accès au suivi détaillé de la situation des adhérents grâce au logiciel d'enregistrement des visites, tout a été étudié pour

que les adhérents bénéficient, à Pissos comme dans les autres agences de la MSA Sud Aquitaine, d'un service identique à celui de St Pierre du Mont ou de Pau. Autour des agences, des visites à domicile réalisées par les conseillers en protection sociale s'organisent également, sur demande des adhérents ou dans le cadre de l'accompagnement de certains publics, comme les nouveaux installés par exemple.

Cette forte implantation locale de la MSA Sud Aquitaine sur le terrain se complète de la possibilité, pour les adhérents limitrophes aux deux départements, de se rendre à l'agence locale du département voisin. Bayonne et Orthez figurent parmi ces accueils « interdépartementaux », auxquels

pourrait se rajouter, dans le courant de cette année, Aire sur Adour, où un projet d'agence locale est en cours de concrétisation. A suivre !

UNE DÉMARCHÉ QUALITÉ

Si la qualité de l'accueil a toujours constitué une exigence des MSA, elle est désormais formalisée dans le cadre d'une charte nationale d'accueil. Sorte de référentiel qualité, elle pose, au travers de sept engagements, les principes fondamentaux de la qualité de l'accueil en MSA. Sont ainsi mis en avant la qualité des espaces d'accueils, la qualité de la relation avec l'adhérent, ou encore l'esprit d'écoute, la clarté de la réponse ...

En 2008, les sites de Pau et St Pierre du Mont ont souhaité s'engager dans une démarche de labellisation. Des évaluations ont été conduites auprès des adhérents puis transmises à une commission nationale.

Son rôle: vérifier, à la lumière des avis rendus par les adhérents, le respect des engagements inscrits dans la charte d'accueil. La Commission a rendu un avis très favorable et nos accueils de Pau et St Pierre du Mont se sont ainsi vus décerner le label charte nationale d'accueil : la preuve, s'il en fallait une que l'accueil est bien l'affaire de tous les personnels de la MSA Sud Aquitaine.

CHARTÉ D'ACCUEIL, LES 7 ENGAGEMENTS DE LA MSA :

- Nous veillons à vous accueillir dans des espaces adaptés et agréables
- Nous nous engageons à limiter votre temps d'attente
- Nous nous présentons à chaque contact
- Nous vous accueillons avec amabilité et disponibilité
- Nous vous écoutons et répondons à votre demande en toute confidentialité
- Nous vous informons sur nos possibilités d'accueil
- Nous sommes à l'écoute de vos suggestions pour améliorer la qualité de notre accueil.



LE NET JOUE AUSSI LA CARTE DE LA PROXIMITÉ

Si l'accueil physique reste l'élément clé de la relation avec l'adhérent, les services proposés par la MSA sur le NET participent aussi d'une politique de qualité et de proximité au profit des adhérents. Car là où certains privilégient un contact personnalisé, d'autres plébiscitent davantage les nouvelles technologies et la possibilité d'effectuer directement en ligne, de chez soi, un certain nombre de transactions avec la MSA. La forte augmentation en 2008 des adhérents abonnés aux services sécurisés de la MSA en est la preuve : + 42 % dans les Landes, + 47% dans les Pyrénées-Atlantiques, le Net fait de plus en plus d'adeptes, chez les employeurs comme auprès des particuliers.

Il est vrai que la gamme des services en ligne s'enrichit régulièrement pour simplifier les démarches. Parmi les dernières nouveautés, on peut citer :

- le bordereau de versement mensuel et le télé règlement pour les employeurs,
- la consultation des franchises médicales et des participations forfaitaires pour les particuliers.

Pour accéder à notre site :
www.msa64.fr
www.msa40.fr

A partir du 12 Mai,
une seule adresse :
www.msasudaquitaine.fr

La MSA Sud Aquitaine s'engage en faveur des territoires ruraux

En droite ligne de la politique de proximité qu'elle entend conforter et valoriser, la MSA Sud Aquitaine apporte son concours à l'accompagnement de projets en milieu rural destinés à améliorer les conditions de vie des habitants. Exemples choisis.

La Maison de santé rurale, une solution innovante pour garantir une offre de soins de qualité

A Arzacq, la conférence sur le thème « maison de santé rurale, du concept à la réalité » a réuni un public nombreux d'élus et professionnels de santé : certains venus témoigner de leurs expériences dans ce domaine, d'autres préoccupés de maintenir une offre de soins de qualité sur leurs cantons. La diversité des approches a permis des débats particulièrement riches, au cours desquels se sont succédés témoignages et expression des besoins. animateur



de la soirée, le Docteur Douet, médecin de l'Association régionale des MSA d'Aquitaine, a insisté sur l'accompagnement de la MSA dans l'élaboration des projets de MSR. Il a été relayé dans ces propos par Chantal Gonthier qui a réaffirmé la volonté de la MSA Sud Aquitaine de soutenir sur les départements des Landes et Pyrénées-Atlantiques des créations de Maison de Santé Rurales. Et c'est dans ce sens qu'un binôme médico-administratif a été désigné sur chaque département. La complémentarité de leurs approches va permettre un accompagnement global du projet de Maison de Santé Rurale, tant dans sa dimension médicale qu'en terme de soutien technique et financier.

Un diagnostic de besoins en terme de garde d'enfants

Roquefort, un canton rural, accueille deux entreprises agro-alimentaires, Caillor et Aqualande qui emploient au

total près de 800 salariés. Parmi eux, certains se trouvent parfois confrontés à des problèmes de garde d'enfants, accentués par de larges amplitudes horaires dues notamment au travail en équipe et au caractère saisonnier de la production. Tel est le contexte qui a prévalu à la réalisation d'une étude de besoins, confiée à la MSA Sud Aquitaine en partenariat avec la CAF des Landes. La première étape a consisté en l'élaboration et la mise en œuvre d'une enquête auprès de tous les salariés pour identifier leurs besoins en terme de garde d'enfants. La deuxième étape, actuellement en cours, concerne l'analyse des résultats et leur restitution aux deux entreprises.

A suivre !



SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL :

La MSA Sud Aquitaine initie un partenariat avec les coopératives pour promouvoir le port des Equipements de Protection Individuelle

Le vendredi 30 janvier 2009, a été lancée une série de formations sur les Equipements de Protection Individuelle à destination des vendeurs des magasins Maisadour, Pau Euralis et Lur berri. Aurélie DUFAU et Isabelle DUMAS-LARRAT, Conseillères en Prévention, animeront une dizaine de sessions qui sont programmées sur les Landes et les Pyrénées Atlantiques, mais aussi en Gironde et dans les Hautes Pyrénées.

adapté aux travaux de découpe de la viande... Car il n'y a pas, en matière d'EPI, un modèle unique mais des modèles adaptés en fonction de l'activité, de ses risques et de ses contraintes. On mesure là le rôle que peuvent jouer les distributeurs d'équipements : un rôle de conseils que la MSA a souhaité conforter et valoriser par le biais d'une formation spécifique.

A chaque filière, ses équipements

Animée par un Conseiller en Prévention, la formation met l'accent sur la spécificité des risques auxquels sont exposés les agriculteurs. Sont ainsi tour à tour abordés les risques liés aux animaux, machines et matériels agricoles, les ris-

ques chimiques ou encore les nuisances sonores et respiratoires liées à certains métiers.

La formation détaille ensuite, pour sept domaines d'activités agricoles, la liste des Equipements de Protection Individuelle recommandés par la MSA, avec pour chacun, ses normes et références. Les supports sont remis aux vendeurs pour leur tenir lieu de guide dans l'accompagnement et le conseil aux clients. Les trois coopératives partenaires de cette initiative se sont également engagées à mettre à disposition dans leurs magasins et pour chaque filière, la liste des équipements ainsi référencés. Une démarche « gagnant - gagnant » si l'on en juge les avis de chaque partenaire : pour la MSA une opportunité d'élargir son message de prévention, pour les vendeurs un intérêt manifeste à mieux appréhender les conditions de la santé et de la sécurité au travail en agriculture.



Actualités sociales

Loi de financement 2009, ce qui change au 1^{er} Janvier

Parmi les mesures contenues dans la loi de financement pour 2009, certaines ont un impact important en matière de retraite et de cotisations.

Le cumul « emploi retraite » facilité

A partir du 1^{er} Janvier 2009, les retraités peuvent cumuler, sans aucune restriction, leur retraite avec le revenu d'une activité professionnelle, sous réserve toutefois qu'ils aient fait valoir leurs droits retraite auprès de l'ensemble des régimes dont ils ont relevé. Cette mesure s'applique dès leur 60^{ème} anniversaire, s'ils bénéficient d'une retraite à taux plein, à défaut, à 65 ans.

Les assurés qui bénéficient d'une retraite anticipée doivent donc attendre 60 ans pour bénéficier de ces nouvelles conditions de cumul.

Cas particulier des non salariés agricoles :

Les conditions de cumul diffèrent en fonction de la nature de l'activité agricole :

- Si l'activité agricole est assujettie par rapport à des terres, elle doit obligatoirement être cessée, et la notion de parcelle de subsistance continue à s'appliquer. Le principe de libéralisation des terres a été maintenu, pour permettre notamment l'installation de jeunes agriculteurs. Par contre, la possibilité pour un ancien chef d'exploitation d'être salarié sur son ancienne exploitation est désormais ouverte.
- Si l'activité agricole est assujettie par rapport à un temps de travail (entreprise de travaux agricoles par exemple) ou à des coefficients d'équivalence SMI (veaux de boucherie, apiculteurs...), elle peut se cumuler avec la retraite quelque soient les revenus qu'elle procure.

Et aussi ...

Une année supplémentaire d'exonération pour les Jeunes Agriculteurs

Pour l'année 2009, la loi de financement a prévu, à titre exceptionnel une année supplémentaire d'exonération pour les Jeunes agriculteurs. Cette mesure s'applique uniquement à ceux d'entre eux qui étaient en 2008 dans leur cinquième année d'exonération. Le taux d'exonération appliqué est de 15 %.

La suppression du statut de conjoint participant aux travaux de l'exploitation

Peu générateur de droits, le statut de conjoint participant aux travaux est supprimé depuis le 1^{er} Janvier 2009. Au total sur nos deux départements, un peu moins de 150 personnes avaient conservé ce statut. Un courrier va leur être adressé, les informant de la possibilité d'opter pour un statut de conjoint collaborateur, de salarié, ou de chef d'exploitation. Les conseillers en Protection Sociale se tiennent à leur disposition dans tous nos points d'accueil pour les accompagner dans leur choix et leurs démarches.

L'annualité des cotisations

A partir du 1^{er} Janvier 2009, le principe de l'annualité des cotisations est confirmé, pour privilégier notamment l'installation par rapport à la cessation. Un jeune qui s'installe en cours d'année ne sera redevable des cotisations qu'à partir de l'année suivante. Par contre, le chef d'exploitation qui cesse son activité en cours d'année se verra appeler les cotisations pour l'année entière. Seule



exception à cette règle : le décès du chef d'exploitation en cours d'année donne lieu à un calcul proratisé des cotisations.

Retraites agricoles, une nouvelle majoration

A compter du 1^{er} Janvier 2009, une nouvelle majoration s'applique aux retraites agricoles, à condition de justifier d'au moins 22,5 années d'activité non salariée.

Son objectif : garantir un montant minimum de retraite aux assurés ayant fait valoir leurs droits dans l'ensemble des régimes. Ce minimum est de 633€ par mois pour les chefs d'exploitation et les veuves, et 503€ par mois pour les conjoints et aides familiaux, sous réserve d'une carrière complète non salariée agricole. Il est sinon proratisé.

Le calcul de cette majoration tient également compte du montant total des retraites que perçoit l'assuré, retraites de base et complémentaires, agricoles et non agricoles: le droit à la majoration n'étant ouvert que si ce total ne dépasse pas 750€.

La MSA Sud Aquitaine vient d'adresser un courrier à tous ceux dont elle ne connaît pas le montant des retraites versées par les autres régimes. Les premières simulations montrent l'impact très limité de cette mesure.

SUD AQUITAINE

L'essentiel et plus encore



LE JOURNAL DES ÉLUS DE LA MSA SUD AQUITAINE



N°1 Février 2009

EDITO

2009 marque la naissance de la MSA Sud Aquitaine. Pour nos deux départements c'est un événement qui nous ouvre de nouvelles perspectives d'avenir.



Le nouveau Conseil d'Administration m'a confié la présidence de notre nouvelle MSA et je l'en remercie très chaleureusement.

Vous trouverez, jointe à ce premier numéro de votre nouveau bulletin des Elus, le « SUD AQUITAINE », une présentation des nouvelles équipes politiques.

Déjà un premier grand dossier s'ouvre à nous et nos préoccupations vont aujourd'hui vers tous ceux qui sont touchés par les conséquences dramatiques de la tempête.

Nous nous sommes engagés à accompagner toutes les situations difficiles dont nous pourrions avoir connaissance et vous pouvez être, à ce sujet, des relais précieux. Nos assistantes sociales et conseillers en protection sociale sont mobilisés. Nos conseillers en prévention dispensent formations d'urgence et conseils pratiques aux particuliers comme aux entreprises.

Un dispositif d'attribution d'aides financières d'urgence a été mis en place, sur nos fonds d'action sociale. Les difficultés de règlement des cotisations seront, bien entendu accompagnées du mieux possible. Nous travaillons d'ailleurs avec tous nos partenaires et avec l'échelon national pour apporter les réponses les plus adaptées. (cf. ci-contre)

Qui n'a pas vécu en direct cette catastrophe ne peut en mesurer les impacts psychologiques, économiques et privés. Nous tous, dans notre grande majorité du moins, nous savons, pour avoir été touchés personnellement ou pour avoir constaté, choqués et impuissants, l'étendue des dégâts causés, qui chez un voisin, qui chez un ami ou une simple connaissance. Et nous savons aussi qu'il nous faudra gérer l'après tempête avec des prolongements difficiles à imaginer tant le désastre est grand.

C'est ce vécu qui nous anime profondément aujourd'hui et nous donne cette compréhension que seule peut donner la souffrance partagée.

La Présidente
Chantal GONTHIER

La MSA Sud Aquitaine est née

Le 7 Novembre dernier à Orthez, les délégués MSA des Landes et des Pyrénées-Atlantiques ont officiellement créé la MSA Sud Aquitaine. Retour en images sur les temps forts de cet événement.



Sur 697 délégués convoqués, 568 étaient présents ou représentés à la Moutête : une participation à la mesure de l'évènement

La création officielle de la MSA Sud Aquitaine a été accueillie par des applaudissements. Les délégués ont ensuite élu leurs représentants au Conseil d'administration de la MSA Sud Aquitaine et aux Comités départementaux des Landes et des Pyrénées-Atlantiques.

LA TEMPÊTE KLAUS, UN DÉSASTRE ÉCONOMIQUE

La tempête a endommagé de façon durable les outils de travail. Les élevages de volailles de chair et palmipèdes figurent parmi les secteurs les plus touchés. Les pertes d'outils de travail, matériels et bâtiments d'élevage vont peser lourdement dans les mois à venir sur l'économie landaise. Les dégâts constatés en Pyrénées-Atlantiques sont davantage localisés. Dans les Landes, les besoins en main d'œuvre liés notamment à la remise en état des installations d'élevage, sont considérables et posent de nombreux problèmes, en particulier celui de la formation. Nous travaillons de façon coordonnée avec nos partenaires, Chambre d'Agriculture, Inspection

de Travail, Syndicats professionnels... pour apporter les réponses les plus adaptées possibles. Le Ministère et la Caisse Centrale ont été sollicités pour l'attribution de fonds particuliers. Nous sommes également dans l'attente de la déclinaison du dispositif Ministériel, concernant les mesures sur les reports et prises en charges de Cotisations Sociales. D'ores et déjà, notre appel de cotisations invite les adhérents sinistrés des deux départements qui rencontreraient des difficultés de paiement à nous contacter. Tout sera mis en œuvre pour éviter que les effets de la tempête ne soient encore plus dévastateurs que la tempête elle-même.

Prévention santé : le dépistage du cancer colo rectal

La fin d'année 2008 a vu le démarrage pour les Landes et les Pyrénées-Atlantiques notamment, d'une nouvelle campagne de prévention, le dépistage du cancer colorectal.

L'intérêt du dépistage

Aujourd'hui, au terme de quatre années de campagne de dépistage du cancer du sein, le bilan est on ne peut plus positif. Les tumeurs dépistées sont de plus en plus petites et les traitements moins lourds, avec un pronostic vital nettement amélioré. Ceci prouve bien l'intérêt que présente le dépistage régulier, proposé aujourd'hui aux hommes et femmes entre 50 et 74 ans, au titre du cancer colorectal : un cancer dont la caractéristique est d'évoluer dans les

premiers temps de façon silencieuse, sans symptômes apparents. Aussi, est-il souvent détecté à un stade très avancé qui limite les chances de guérison. Avec la généralisation du dépistage, le taux de mortalité liée au cancer colorectal devrait lui aussi diminuer. Encore faut-il que chaque bénéficiaire se sente concerné et participe à cette action de prévention majeure dans la lutte contre le cancer : un message que la MSA entend relayer auprès de ses assurés.

Le médecin traitant au coeur de la démarche

Chaque assuré âgé de 50 à 74 ans reçoit un courrier l'invitant à se rendre chez son médecin traitant. Ce dernier détermine si

le test est approprié à la situation de son patient et dans l'affirmative, le lui remet en lui expliquant son mode d'emploi, sa finalité ainsi que la signification du résultat. L'implication des médecins est un facteur décisif de l'adhésion des patients au dépistage. Des sessions de formation sont organisées auprès d'eux, qui précèdent l'envoi des courriers aux assurés. La campagne se déroule progressivement sur les deux départements par cantons.

